



D.2021.07.07.6.11

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 7 Juillet 2021

6.- PROJETS TERRITORIALISES**6.11 - Linéo 11 : Frouzins -Toulouse : Modifications de programme**

L'an deux mille vingt et un, le sept juillet à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire		X (M. Briand)	
CHOLLET François	X		
FAURE Dominique	X		
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
PERRIN Philippe			X
PORTARRIEU Jean-François		X (M. Chollet)	
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X (à/c du point 5.1)	X (à M. Grass jusqu'au point 4.1 inclus)	
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
ICOVAL			
LUBAC Christophe	X		
SANGAY Dominique			X
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry		X (M. Terrisse)	
TERRISSE Jean-Marc	X		

1) Le contexte

Par délibération D.2018.12.12.2.2 en date du 12 Décembre 2018, le Comité Syndical a approuvé le programme de l'opération du Linéo 11 entre Frouzins et Toulouse Basso Cambo pour un montant de 6,5 millions d'euros HT (valeur décembre 2018), hors acquisitions foncières et matériel roulant.

Par délibération D.2019.04.10.2.3 en date du 10 Avril 2019, le Comité Syndical a approuvé la convention de maîtrise d'ouvrage unique n°2019-1035 entre Tisséo Collectivités et Toulouse Métropole. L'enveloppe financière des travaux confiés en maîtrise d'ouvrage unique à Toulouse Métropole s'élève à 4 554 230 € HT (Valeur décembre 2018).

Par délibération D.2019.04.10.2.4 en date du 10 Avril 2019, le Comité Syndical a approuvé la convention de maîtrise d'ouvrage unique n°2019-1018 entre Tisséo Collectivités et le Muretain Agglo. L'enveloppe financière des travaux confiés en maîtrise d'ouvrage unique au Muretain Agglo s'élève à 1 663 774 € HT (Valeur décembre 2018).

Le Comité de pilotage Linéo 11 du 30 novembre 2020 a validé le principe d'une modification de programme pour le projet Linéo 11 dont les éléments principaux sont décrits dans la présente délibération.

2) Les modifications de programme proposées

Les modifications de programme proposées concernent deux points :

- L'itinéraire du Linéo 11 sur la commune de Cugnaux,
- Le planning de l'opération.

2.1 L'itinéraire

Au second semestre 2020, à la demande de la commune de Cugnaux, Tisséo Collectivités a étudié une alternative de tracé, desservant au plus près le centre-ville de Cugnaux et le quartier du Viviers. Celle-ci a été présentée et retenue par le Comité de Pilotage Linéo 11 du 30 novembre 2020, le reste du tracé restant inchangé.

Le nouveau tracé proposé pour le Linéo 11 est le suivant :



2.2 Le planning

La modification d'itinéraire nécessite une coordination entre plusieurs chantiers déjà inscrits sur le territoire de Cugnaux :

- Réalisation d'un nouveau réseau d'eaux usées sur l'avenue de la Résistance, avec une fin des travaux prévue en avril 2022 ;
- Aménagement du cœur de ville de Cugnaux, avec des travaux dans la rue du Pré Vicinal jusqu'en août 2022.

Par ailleurs, la pandémie de Covid a eu un impact sur le planning des études et des travaux.

La prise en compte de ces différents éléments a pour conséquence un décalage d'un an pour la mise en service du Linéo 11 : en septembre 2022.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'approuver la modification de programme du Linéo 11 qui concerne deux aspects :

- Modification du tracé sur la commune de Cugnaux ;
- Modification du planning d'opération pour une mise en service en septembre 2022.

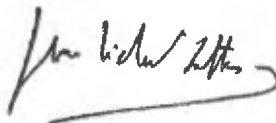
.....

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE les modifications de programme du Linéo 11 Frouzins - Toulouse telles que présentées dans la présente délibération.

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Michel LATTES